



CSEE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

Déclaration sur les propositions de la Commission européenne dans le cadre du semestre européen 2012

Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

RÉGION EUROPÉENNE CSEE

Président

Ronnie Smith

Vice-présidents

Paul Bennett
Odile Cordelier
Jörgen Lindholm
Monika Konczyk
Galina Merkoulouva
Ulrich Thöne



5, Bd du Roi Albert II, 9th
1210 Brussels, Belgium
Tel +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etu.org
<http://www.csee-etu.org>

Directeur européen

Martin Rømer

Trésorier

Walter Dresscher

adoptée par le bureau du CSEE le 2 juin 2012

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) désire commenter la communication [Agir pour la croissance, la stabilité et l'emploi](#) et les [Recommandations spécifiques par pays](#) relatives aux dépenses publiques et aux réformes fiscales des pays de l'Union européenne que la Commission européenne a publiées le 30 mai 2012 dans le cadre du deuxième [semestre européen](#).

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 135 syndicats d'enseignants et 12,8 millions d'enseignants en Europe, dont 5,5 millions d'enseignants en Union européenne, de tous les niveaux du secteur de l'éducation. Le CSEE est un partenaire social pour l'éducation au niveau de l'Union européenne et une fédération syndicale européenne au sein de la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est l'organisation régionale européenne de l'Internationale de l'éducation, la fédération des organisations syndicales des ² enseignants.

1. Objectifs généraux

1.1 À propos de la communication **Agir pour la stabilité, la croissance et l'emploi**, nous aimerions rappeler à la Commission européenne que l'éducation est un service public. En conséquence, son objectif n'est pas de réaliser des bénéfices, mais de donner l'occasion à tous les citoyens de recevoir une formation de qualité, d'améliorer leurs qualifications et d'obtenir un meilleur emploi. Nous sommes convaincus que les mesures politiques contenues dans le semestre de l'Union européenne ont une incidence plus importante sur le secteur de l'éducation et sur les enseignants que ne le prétendent les propositions.

1.2 Le secteur de l'éducation est face à un sérieux manque de personnel du fait du nombre conséquent d'enseignants démissionnaires, de fusions et de fermetures d'écoles, de l'augmentation rapide des contrats à durée déterminée et à temps partiel, et de la diminution du nombre de postes permanents. Continuer de réduire les dépenses consacrées à l'enseignement ne fera qu'aggraver les problèmes actuels. C'est pour cette raison que nous saluons la communication de la Commission européenne dans la mesure où elle énumère des protections des investissements dans l'éducation dans le cadre d'un « assainissement favorable à la croissance ». Nous désirons toutefois insister sur le fait qu'il est indispensable, non seulement de préserver, mais également d'accroître des investissements publics stables dans l'éducation. Nous sommes inquiets par l'éventualité que des États membres rejettent les recommandations sur les investissements dans le

secteur et réduisent encore davantage le budget qu'ils consacrent à l'éducation. Le CSEE s'oppose à l'approche néolibérale qui prône des réductions drastiques dans le secteur public et une augmentation de la concurrence dans tous les secteurs comme unique riposte à la crise économique. Nous demandons donc à la Commission européenne de tenir sa promesse de « se servir de tous les instruments du nouveau cadre de gouvernance » et de prier instamment les États membres de protéger les dépenses consacrées à l'éducation tout en précisant ce qu'elle entend par « investissements ciblés ».

1.3 Le chômage a grimpé en flèche en Europe et il n'est pas excessif de dire que les jeunes d'aujourd'hui constituent une génération perdue. Alors qu'en avril, le taux de chômage était de 11 % dans la zone euro et de 10,3 % dans l'Union européenne, il atteignait 25 % en Espagne et même 50 % parmi les jeunes. Nous sommes grandement préoccupés par le manque de vigueur des recommandations de la Commission européenne pour combattre ce grave problème.

1.4 Nous invitons la Commission européenne à suggérer aux États membres qu'ils adoptent rapidement d'autres mesures plus ambitieuses en vue de combattre le chômage. Les États membres doivent se concentrer sur de meilleures stratégies d'emploi pour les jeunes qui soient étroitement liées avec les politiques économiques et sociales. La dévaluation interne induite par la réduction des salaires nominaux a un effet ricochet néfaste sur ce groupe cible. Il convient de conseiller aux États membres d'encourager la création d'emplois pour les diplômés, ce qui aurait un effet positif sur l'économie et aiderait à améliorer la situation économique menaçante en Europe. La création de nouveaux emplois pour les diplômés permettrait d'accroître la productivité, de réduire les coûts du chômage, d'augmenter les revenus et de participer au développement de l'économie fondée sur les connaissances.

1.5 Nous sommes convaincus que la Commission européenne doit faire une référence à la future proposition sur la validation de l'apprentissage non formel et informel. Elle devrait encourager les États membres à accentuer leurs efforts pour la mettre en œuvre dans les plus brefs délais. Cela encouragerait la mobilité et contribuerait à réduire le chômage des travailleurs migrants.

1.6 Nous apprécions que l'un des objectifs importants repris dans la communication de la Commission européenne soit de résoudre le problème du décrochage scolaire, y compris l'amélioration des compétences.

1.7 La crise économique et financière a freiné le dialogue social dans de nombreux pays. Pour inverser cette tendance, la Commission européenne devrait par exemple améliorer le processus de consultation avec ses partenaires sociaux en adoptant des mesures concrètes en vue d'accroître leur participation. Nous demandons que la Commission européenne prie instamment les États membres de consulter leurs partenaires sociaux respectifs avant de présenter leurs positions fiscales. En matière de recommandations liées à l'éducation, nous invitons la Commission européenne à consulter les partenaires

sociaux du secteur de l'éducation à l'échelle européenne. Si « les partenaires sociaux » ont « un rôle important à jouer dans ce dialogue », la Commission européenne doit adopter des mesures concrètes pour veiller à ce que cette situation devienne réalité, à la fois au niveau européen et national.

2. Recommandations spécifiques par pays: Danemark¹

2.1 À propos des recommandations spécifiques faites au Danemark, nous ne sommes pas d'accord avec la critique de la Commission européenne relative au taux d'abandon et à la qualité de l'enseignement professionnel danois. Au Danemark, l'offre de stages dans le système de formation et d'enseignement professionnels relève de la responsabilité des employeurs. De notre point de vue, l'exigence relative à une augmentation du nombre d'étudiants et à une amélioration de la qualité n'a pas de sens si le budget consacré à l'enseignement professionnel n'est pas augmenté. Une hausse du financement est d'autant plus essentielle pour ce secteur que les entreprises danoises estiment également que tous les étudiants de l'enseignement professionnel ne sont pas qualifiés pour effectuer des stages.

2.2 Sur base de ses précédents documents d'orientation, la Commission européenne pourrait convaincre les autorités danoises d'investir davantage dans tous les secteurs de l'éducation. Prenons, par exemple, le graphique présenté dans la communication de la Commission européenne sur *l'Éducation et accueil de la petite enfance*: permettre à tous nos enfants de prendre le meilleur départ pour le monde de demain montre des retours sur investissements aux différents niveaux de l'éducation; il est aussi avéré que des investissements dans l'éducation et l'accueil de la petite enfance sont les vecteurs de croissance les plus efficaces.

2.3 Nous sommes d'accord sur le fait que le secteur de l'éducation peut aider à accroître la compétitivité, mais nous nous opposons fermement à l'idée que ce soit son unique objectif. En outre, DLI se demande pour quelles raisons l'éducation devrait servir à éviter de fortes augmentations salariales à l'avenir. Nous pensons que l'éducation n'est pas qu'un simple service pour les marchés et un vecteur de croissance, mais que son importance est bien supérieure pour chaque individu.

2.4 Nous désirons souligner le fait qu'au Danemark par exemple, les dépenses dans le secteur de l'enseignement primaire et secondaire inférieur incluent les pensions de retraite des enseignants alors que cela n'est pas le cas dans d'autres pays. Il convient d'en tenir compte au moment où la Commission européenne établit un lien entre la cherté du secteur de l'éducation et sa qualité.

2.5 Les syndicats d'enseignants danois soutiennent les initiatives de croissance et s'opposent aux mesures d'austérité. Nous désapprouvons grandement les recommandations de la Commission européenne à propos de la politique salariale au

¹ Avis reçus de DM et DLI, Danemark

Danemark puisqu'il s'agit d'un point abordé lors de négociations collectives. Du reste, nous notons ici un changement spectaculaire de rhétorique (surtout dans les textes en danois) puisqu'on ne parle plus de veiller au « bien-être » et de sociétés de bien-être en Europe, mais uniquement de « prospérité », ce qui a évidemment une connotation bien différente. Nous invitons la Commission européenne à modifier sa formulation.

3. Recommandations spécifiques par pays: France²

3.1 Dans les recommandations spécifiques faites à la France, l'amélioration de l'employabilité des jeunes est un objectif bienvenu. Néanmoins, nous pensons que la proposition visant à encourager les stages ne mènera pas nécessairement à la réduction du décrochage scolaire et à un meilleur accès à l'emploi. Nous demandons donc instamment à la Commission européenne de suggérer au gouvernement français de prendre la responsabilité de réduire le décrochage scolaire dans tous les programmes nationaux et d'investir davantage dans ce domaine.

3.2 Quant à la lutte contre le décrochage scolaire, il existe de graves problèmes en France, comme une absence de véritables actions de prévention au sein des écoles et un manque de mise en œuvre opérationnelle de programmes de soutien ou d'aide pour les jeunes qui quittent l'école. Il est donc urgent que la France lance un vrai débat sur les taux élèves/enseignants et sur l'organisation des enseignements. Nous sommes convaincus que la lutte contre le chômage des jeunes exige des investissements plus nombreux et plus stables en termes de moyens humains et financiers à tous les niveaux d'éducation.

3.3 L'approche de la Commission européenne n'est pas satisfaisante dans la mesure où l'apprentissage ne peut aboutir automatiquement à l'embauche lorsque celle-ci dépend de la création d'emplois. Une formation initiale et continue ne devrait pas avoir pour unique objectif la préparation au marché du travail dans la mesure où un diplômé de ces écoles n'est pas qu'un employé, mais aussi être humain et un citoyen. Les sociétés privées ne devraient pas se servir de l'accès à la formation individuelle comme mode de formation interne. Chaque travailleur devrait en revanche avoir accès à la formation de son choix.

4. Recommandations spécifiques par pays: Allemagne³

4.1 Nous estimons que la Commission européenne se trompe dans son analyse de la situation ainsi que dans ses recommandations destinées à l'Allemagne.

Le prétendu succès du gouvernement fédéral en matière de financement de l'éducation est le reflet d'un investissement général insuffisant dans l'éducation et d'une mauvaise gestion au sein du système fédéral. Dans de nombreux cas, les dépenses publiques consacrées à l'éducation sont utilisées de façon inefficace parce que les autorités fédérales disposent de possibilités budgétaires, mais d'aucune compétence pour régler d'importants points litigieux de la politique d'éducation. Le dernier exemple

² Avis reçu du SNES-Éducation, France

³ Avis reçu de GEW, Allemagne

de ce genre de mauvaise gestion est le programme national de bourses qui n'a octroyé d'aides qu'à 5.400 étudiants en 2011 alors que 10.000 bénéficiaires avaient été prévus; les fonds restants sont retournés au budget fédéral.

4.2 De plus, l'augmentation des dépenses d'éducation par rapport au produit intérieur brut (PIB) est essentiellement imputable aux programmes de soutien adoptés dans la foulée de la crise et à la diminution de plus de 5 % du PIB en 2009. Lors de la reprise sensible de l'économie en 2010 et en 2011, la part des dépenses du PIB pourrait recommencer à diminuer.

4.3 La Commission européenne ne remet pas en doute le fait que les dépenses pour l'éducation des *Länder* et des autorités locales sont en deçà des exigences. Toutefois, elle ne reconnaît pas, ou ne désire pas reconnaître, que c'est précisément le niveau d'endettement constitutionnel qui empêche les *Länder* d'investir dans l'éducation de façon pérenne. Pour respecter les exigences en matière de dette, les *Länder* et les autorités locales ont fait des réductions dans le domaine de l'éducation. Les *Länder* et les autorités locales participent à hauteur de 86 % aux dépenses publiques consacrées à l'éducation, et la part de leur budget que les *Länder* dédient à l'éducation fluctue de 30 à 40 %. Pour respecter le niveau d'endettement, les *Länder* seront contraints de réduire encore les dépenses pour l'éducation. Il est à craindre que cette tendance s'accompagne d'une réduction du personnel et d'adoption de solutions à moindre coût, par exemple pour l'éducation de la petite enfance. L'objectif de combattre la discrimination sociale grâce à l'éducation ne pourra alors être atteint et la fracture sociale dans l'éducation ne fera que croître. Nous demandons donc instamment à la Commission européenne de recommander au gouvernement fédéral allemand d'éliminer le frein à l'endettement pour les dépenses des *Länder* pour l'éducation.

4.4 L'Allemagne doit accroître le financement de son éducation à tous les niveaux. Il pourrait s'agir de contre-mesures raisonnables pour permettre aux budgets publics d'y parvenir comme 1) l'abandon d'une limite à l'endettement imposée par la constitution fédérale afin de permettre des investissements futurs dans l'enseignement compte tenu de la situation économique; 2) la mise en place de nouvelles sources d'imposition, notamment une taxe foncière dont bénéficieraient les *Länder*, ainsi qu'une taxe sur les transactions financières, et 3) l'amélioration de la coopération entre le gouvernement fédéral et les *Länder* au niveau de la politique relative à l'éducation et à son financement en amendant la législation fédérale.

5. Recommandations spécifiques par pays: Hongrie⁴

5.1 Les recommandations spécifiques faites à la Hongrie s'articulent autour de la récente réforme de l'enseignement supérieur. Les syndicats d'enseignants sont d'accord avec le principe de réformer l'enseignement supérieur hongroise et apprécient que la qualité et la fragmentation des institutions existantes figurent au nombre des objectifs. Toutefois,

⁴ Avis reçus du Syndicat des salariés de l'enseignement supérieur (FDSZ)

certaines principes et motions de la réforme ne sont pas favorables au secteur de l'enseignement supérieur, ni de ses salariés.

5.2 Avant tout, les changements aussi soudains que résolus du nombre d'étudiants bénéficiant de places subventionnées par l'État dans des établissements d'enseignement supérieur ne résolvent pas les problèmes actuels. La raison en est que le nombre attendu d'inscriptions dans les écoles d'ingénieurs et de sciences naturelles est apparemment trop élevé et explique que toutes les places n'aient pas été pourvues. Cela prouve que l'augmentation de la quantité n'implique pas automatiquement une augmentation de l'intérêt pour ces domaines d'étude.

5.3 Ensuite, nous soulignons l'importance de l'augmentation de la mobilité des étudiants et des employés des universités. Apporter une valeur internationale à la formation universitaire pourrait être une orientation future, par exemple, grâce à la licence européenne, à la réaccréditation de la maîtrise d'ingénieur, à la délivrance de grades communs par les universités étrangères et nationales, à Erasmus, etc. Ces possibilités internationales pourraient être des éléments dont il conviendrait de tenir compte au moment de mesurer la qualité des universités.

5.4 Préserver la qualité, mesurée par des indicateurs déterminés, est aussi un élément déterminant dans le système. Selon nous, voici les conditions d'une éducation universitaire de qualité: une bonne éducation publique, un bon rapport étudiants/assistants dans les universités et un financement correct. Pour préserver des talents, il conviendrait de conseiller au gouvernement hongrois de prévoir davantage de mesures contre l'abandon des étudiants à l'université et contre l'essaimage des études.

5.5 Nous sommes inquiets à propos d'un problème théorique qui se pose dans la future stratégie hongroise relative au retrait de financements pour l'enseignement supérieur. Nous pensons que la Commission européenne pourrait convaincre le gouvernement hongrois qu'un enseignement supérieur conforme aux normes européennes, réorganisée, de qualité et qui satisfait aux exigences nationales ne peut s'envisager si l'on supprime des fonds.

5.6 De plus, il est regrettable que la stratégie du gouvernement en matière d'enseignement supérieur ne prenne pas en considération la situation d'institutions d'enseignement supérieur privées, d'universités financées par l'église et d'autres soutenues par des fondations. En outre, il n'existe pas de plan national pour les salariés qui travaillent dans ce type d'institutions. La stratégie gouvernementale ne prévoit pas de régimes couvrant tous les employés qui travaillent dans l'enseignement supérieur hongrois. Nous estimons qu'il incombe sûrement à la Commission européenne de suggérer aux autorités hongroises de concevoir un programme de « passerelle professionnelle », un nouveau modèle de carrière, et de signer une convention collective sectorielle pour les salariés de l'enseignement supérieur.

5.7 À propos du partenariat entre les syndicats d'enseignants et le gouvernement, les conditions de travail des organisations syndicales ont empiré du fait de changements au sein des règles législatives. Les droits collectifs ont diminué. En Hongrie, il n'existe pas d'actes législatifs spécifiques pour les syndicats et selon la loi n° CLXXV de 2011, ils sont une forme spéciale d'association. En vertu de la loi n° CXXXI de 2010, les syndicats ont des droits de consultation lors de la phase préparatoire des actes législatifs, mais le gouvernement accepte rarement que ce soit le cas.

5.8 Après les élections de 2010, le système de macroréconciliation a profondément changé. Dans une situation économique, budgétaire et fiscale fortement détériorée, les conditions et les possibilités de soutenir les intérêts des salariés se sont considérablement amoindries. Nous demandons instamment à la Commission européenne de suggérer ce qui suit au gouvernement hongrois: il est possible de créer des nouveaux postes dans une économie qui fonctionne bien, sur un marché bien organisé et dans le cadre de la production de biens concurrentiels et commercialisables, mais pas en laissant sans défense des salariés, pour la plupart agents de la fonction publique du secteur de l'éducation. La Commission européenne pourrait également recommander le renforcement du dialogue social en Hongrie et l'amélioration du partenariat stratégique entre les syndicats des enseignants et les ministères en charge de l'éducation.

6. Recommandations spécifiques par pays: Pays-Bas⁵

6.1 Les recommandations spécifiques faites aux Pays-Bas sont partiellement les bienvenues, par exemple lorsque la Commission européenne propose de « préserver des facteurs de croissance à long terme d'autres possibles réductions des dépenses ». Plus particulièrement, bien que, récemment, les budgets de l'éducation ont légèrement augmenté en termes nominaux, les dépenses réelles qui y sont consacrées sont sous pression, menaçant la qualité des futures ressources humaines qui est une condition préalable à une croissance pérenne. De la même manière, il est essentiel de promouvoir l'innovation et de préserver la qualité des recherches.

6.2 Toutefois, nous aimerions souligner que les dépenses publiques relatives à l'éducation sont sous pression aux Pays-Bas. Le système éducatif relativement bon dans ce pays repose sur des investissements passés. Les récentes mesures en vue de remédier à la pénurie d'enseignants du pacte *leerkracht* (pacte pour l'enseignement) sont contrecarrées par quatre années successives de gel budgétaire des augmentations salariales. Nous souhaitons insister sur le fait qu'alors que des investissements futurs dans l'éducation pourraient être une porte de sortie à la crise, le gouvernement néerlandais adopte l'attitude inverse: les budgets consacrés aux enseignants sont gelés, le nombre en hausse d'étudiants n'est pas compensé par des financements supplémentaires dans l'enseignement supérieur et les frais d'admission augmentent.

⁵ Avis reçus d'AoB, Pays-Bas

6.3 Nous attirons l'attention sur l'insuffisance des mesures dans le système néerlandais, surtout en ce qui concerne les écoles autonomes, pour veiller à ce que les investissements publics dans l'éducation bénéficient aux salles de cours: les écoles dépensent leur budget dans la gestion, les immeubles et l'épargne plutôt que dans l'engagement d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés. Les mauvais choix des directions des écoles accentuent les problèmes. Une grande partie des fonds est consacrée aux primes des directeurs, aux immeubles et aux conseils externes alors que les syndicats nationaux font pression pour que des restrictions soient imposées et des directives édictées. Néanmoins, on ne note qu'un léger changement, à savoir la présentation au parlement d'une loi limitant le salaire des directeurs publics, y compris dans l'éducation.

6.4 Nous sommes heureux d'informer la Commission européenne que les mesures (réductions budgétaires dans l'éducation ouverte à tous) auxquelles elle fait référence dans le rapport⁶, ont été supprimées. De la même manière, le plan qui devait être introduit pour les enseignants, s'appuyant sur l'expérience et prévoyant des rémunérations au rendement, et qui suscitait beaucoup d'opposition, a été retiré après des actions conjointes des organisations syndicales, dont une manifestation de 50.000 enseignants sous le slogan « pas de primes, mais des emplois ».

6.5 Les organisations syndicales néerlandaises ont de multiples raisons de s'opposer à la « réforme de l'aide aux étudiants de l'enseignement supérieur, passant d'un système de bourses à un dispositif de prêts remboursables⁷ » telle que reprise dans le rapport. Avant toute chose, elle a une incidence négative sur l'accès de groupes sous-représentés à l'enseignement supérieur et des mesures d'incitation financière en vue de réduire la durée des études sont déjà bien en place. Ensuite, nous nous opposons à l'idée que les étudiants aient à payer pour la crise financière puisque la plupart d'entre eux sont socialement désavantagés. Et pour finir, les Pays-Bas sont déjà dotés d'un système fiscal progressif.

7. Recommandations spécifiques par pays: Portugal⁸

7.1 Ces dernières années, le taux d'abandon scolaire a diminué au Portugal (de 45 % en 2002 à 28,7 % en 2010) grâce au programme *Nouvelles chances* et les autorités se sont engagées à le réduire à 10 % d'ici 2020. Alors que le ministère de l'Éducation a lancé des mesures pour y parvenir, nous ne sommes pas convaincus de leur efficacité. Il s'agit notamment de changement des programmes dans l'éducation secondaire inférieure et supérieure avec l'exclusion de sujets non programmés et l'intensification de sujets dits structurels (langue portugaise, mathématiques, anglais, sciences et histoire-géographie),

6 « L'objectif avoué des politiques d'éducation est d'améliorer la qualité plutôt que la quantité, mais certaines mesures examinées nuisent aux élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques. »

7 « La réforme de l'aide aux étudiants de l'enseignement supérieur, passant d'un système de bourses à un dispositif de prêts remboursables, a pour objectif de réduire la durée relativement longue des études et de prévoir des ressources budgétaires à investir dans d'autres mesures pour la qualité, notamment la formation des enseignants. Des prêts plutôt que des bourses pourraient décourager des étudiants issus de milieux moins privilégiés d'entamer une formation de troisième cycle, même si le système précédent avait son lot de pertes sèches, puisqu'il subventionnait des personnes aisées et leur permettait d'empocher tous les bénéfices d'une enseignement supérieur ».

8 Avis reçus de SINDEP et de la FNE, Portugal

de la définition des connaissances de base à la fin de chaque niveau en tant qu'objectif du programme, d'évaluations externes plus complexes que les examens nationaux par sujet, et enfin, de la réorganisation de l'éducation professionnelle. Malgré l'amélioration de sa situation, le Portugal devrait continuer de faire fort attention au taux de décrochage scolaire qui reste le plus élevé de l'Union européenne. Il serait donc important de prévoir le financement approprié d'une stratégie nationale.

7.2 À propos du niveau des qualifications dans l'enseignement supérieur, il existe un engagement à l'augmenter de 40 % en 2020. Néanmoins, pour les syndicats, il semble que cet objectif est loin d'être atteint, car l'augmentation de l'âge de l'obligation scolaire à 18 ans est un échec du fait de la profonde crise financière et économique que traverse le Portugal.

7.3 Au Portugal, les réformes en cours, mises en place conformément au programme d'ajustement économique soutenu par le Fonds monétaire international, la Commission européenne et la Banque centrale européenne, ont dégénéré en mesures d'austérité des plus strictes. Évidemment, l'application du programme a reçu d'importants soutiens et a été saluée par la Banque centrale européenne et la chancelière allemande, Mme Merkel. Nous souhaitons toutefois rappeler à la Commission européenne que ce sont les Portugais qui paient pour la crise.

7.4 Dans ses recommandations, la Commission européenne suggère que « les réductions des salaires et des droits à pension soient faites en tenant compte d'une aide sociale de sorte que les salaires les plus bas souffrent moins des mesures d'austérité ». Nous sommes inquiets que le Portugal ne parvienne pas à supporter d'autres mesures d'austérité étant donné que la pension sociale minimale est de 194,40 € et ne pourra être davantage baissée; la rémunération moyenne de la population portugaise est aujourd'hui de 867,50 €; le pouvoir d'achat des Portugais est l'un des plus faibles d'Europe, 80 % de celui de l'Union européenne; le salaire minimal s'élève aujourd'hui (2012) à 485 € et près de 11 % des Portugais le perçoivent; et le taux de chômage est de 15,2 %, le deuxième plus élevé des pays de l'OCDE.

7.5. Quant au point 3.2 (page 10), nous estimons que le processus de croissance est une étape cruciale à franchir pour les gouvernements. Toutefois, l'idée de moderniser l'administration publique ne peut être invoquée pour retirer des services du secteur public alors qu'ils sont essentiels au bien-être et à la pérennité sociale du pays.

7.6. Le gouvernement portugais a lancé le programme *Impulso Jovem* pour lutter contre le problème du chômage des jeunes et pour mieux intégrer les jeunes au marché du travail. Il convient d'adopter plus de mesures en vue d'accroître le nombre de stages et de formations par le travail, de même que pour améliorer la qualité de la formation professionnelle. Le faible niveau de qualification de la main-d'œuvre portugaise requiert des investissements plus conséquents pour l'éducation, et la formation et l'apprentissage tout au long de la vie qui sont menacés par des réductions budgétaires dans le secteur de l'éducation. Le déséquilibre des compétences semble aussi poser des problèmes. Des

difficultés sont toujours présentes lorsqu'il s'agit de faire correspondre la formation aux exigences du marché du travail. Le déséquilibre des compétences reste un grand défi pour la société européenne et le relever doit être l'une de ses principales priorités.

7.7. Le marché interne représente un enjeu pour la relance économique nécessaire en tenant compte que l'Europe doit et devrait être une zone de consommation et un marché stratégique qui peut soutenir en partie les entreprises européennes. La directive de l'Union européenne sur les brevets et les services pose toujours des problèmes pour le système européen. D'autre part, l'Acte II pour le marché unique souligne le besoin d'investir dans les industries numériques et de réseaux, dans les nouvelles technologies et les nouveaux réseaux. Cela ne peut être réalisé que si l'on augmente aussi la participation au secteur de l'éducation dans ces domaines. L'investissement dans le capital humain est la base de la stratégie UE2020 et reste l'une des tâches principales pour l'Europe.

7.8. Nous demandons instamment à la Commission européenne d'être prudente lorsqu'elle recevra des données statistiques de la part des gouvernements. Nous sommes toujours étonnés que les chiffres transmis par le gouvernement portugais ne correspondent pas à la réalité simplement parce que l'institut de statistiques portugais ne dispose de données statistiques que pour 2010. Il faut donc que la Commission européenne tienne compte de l'absence d'informations pour 2011 et 2012 lorsqu'elle émet des recommandations au Portugal par exemple en matière d'emploi, d'énergie renouvelable, de formation professionnelle et de sécurité sociale.

7.9. Nous attendons le rapport sur la qualité des dépenses publiques mentionné au point 2.1 (page 4), car nous estimons que le retour sur investissements dans l'éducation et dans la recherche doit continuer d'être une priorité majeure pour les autorités. Nous attendons aussi des précisions sur le cadre pluriannuel 2014-2020 dans la mesure où la question du financement des recherches doit être définie par domaines et priorités.

7.10. Enfin, nous pensons aussi que la présence du « Comité européen du risque systémique » est une avancée importante dans ce secteur, mais nous avons quelques doutes quant aux responsabilités et aux pouvoirs de cette instance. L'absence de confiance mentionnée en page 5 du document est une indication claire du mécontentement européen à l'égard du projet européen et de l'évolution de la zone européenne.

8. Recommandations spécifiques par pays: Royaume-Uni⁹

8.1 Les attaques du gouvernement britannique sur le secteur public freinent la croissance économique dont le Royaume-Uni a besoin. Nous apprécions que la Commission européenne note qu'une forte réduction des investissements nets dans le secteur public inhibera les investissements dans les infrastructures qui sont essentielles à la croissance

⁹ Avis reçus du National Union of Teachers (NUT)

britannique. Des investissements dans l'éducation – le développement d'une « infrastructure des compétences » – sont essentiels à la croissance.

8.2 L'importance de l'éducation se note dans les recommandations n^{os} 1 et 3 de la Commission européenne sur la réforme nationale britannique de 2012 et les programmes de convergence 2012-17. En ce qui nous concerne, la politique du gouvernement du Royaume-Uni ne soutient pas des « dépenses qui favorisent la croissance » (recommandation n^o 1). Du reste, les réductions opérées dans le secteur public britannique, notamment les réductions en termes réels dans l'éducation, ne soutiendront ni « l'employabilité des jeunes », ni des « mesures en vue de réduire la forte proportion de jeunes qui quittent l'école avec très peu de compétences de base » (recommandation n^o 3).

8.3 Nous sommes convaincus qu'un changement plus radical de la politique du gouvernement que celle prônée par la Commission européenne s'impose. En particulier, le récent fléchissement de la croissance britannique a mis en exergue les dommages causés par les diminutions dans le secteur public. Elles ne font que soustraire le pouvoir d'achat à l'économie à un moment où la demande est précieuse. L'importance du secteur public pour la croissance s'est révélée lors de la chute drastique des taux de croissance depuis que le gouvernement a commencé à attaquer le secteur public. Dans le même temps, le gouvernement britannique s'est opposé aux taxes sur les transactions financières qui sont des moyens progressifs de générer des revenus. L'investissement dans une éducation de haute qualité est essentiel pour l'économie du pays et pourtant le gouvernement diminue les dépenses en termes réels pour l'éducation lorsqu'il refuse de faire participer le secteur financier aux réparations des dommages économiques qu'il a causés.

8.4 Nous saluons les recommandations de la Commission européenne en vue d'améliorer les niveaux d'emploi pour les jeunes et pour les maintenir sur le marché du travail. Au Royaume-Uni, le taux de chômage des jeunes est constamment élevé, surtout pour les jeunes en détresse sociale et les plus désavantagés, y compris les membres de groupes ethniques minoritaires. Près d'un jeune Britannique sur cinq ne suit pas une éducation à plein temps et un aspect particulièrement inquiétant de cette tendance est le nombre de diplômés chômeurs: certaines études avancent le chiffre de 15 % des diplômés de moins de 24 ans et de 20 % des nouveaux diplômés. Aussi, la mobilité sociale a diminué et même si le nombre d'emplois de cadres continue de croître, il n'y a pas assez de personnes qualifiées pour les satisfaire. À l'opposé sur le marché du travail du Royaume-Uni, on retrouve une forte augmentation d'emplois faiblement rémunérés et non qualifiés dans des domaines comme la vente de détail, la restauration et le secteur des soins. Nous sommes particulièrement inquiets que les inégalités salariales existantes soient encore accentuées par le fait que l'éducation devienne de plus en plus dépendante de la capacité de payer pour suivre un enseignement supérieur. Les programmes d'emploi pour les jeunes doivent aussi intégrer des stratégies qui incluent des groupes sous-représentés, y compris des minorités ethniques.

8.5 Le chômage des jeunes n'est pas uniquement un problème d'offre, de jeunes qui n'ont pas les bonne éducation, qualifications ou compétences. La nature changeante de l'économie, et plus précisément le déclin de l'industrie manufacturière fait que les employeurs ne peuvent plus créer des « emplois jeunes » comme ils en avaient l'habitude. Au Royaume-Uni, dans une économie de services où la croissance de l'emploi souple et à temps partiel est de plus en plus apparente, les jeunes sont confrontés à une plus forte concurrence dans la mesure où les employeurs recherchent des candidats ayant de l'expérience. La récession dans le royaume a aggravé le chômage des jeunes, mais n'en est pas la cause. Nous pensons donc qu'il est vital que les entreprises investissent dans l'éducation et la formation des jeunes de 16 à 19 ans, aux côtés du gouvernement, des écoles et des collèges dans le cadre de partenariats équilibrés afin de répondre aux besoins des jeunes dont les aspirations seront plus facilement comblées par une formation professionnelle. Une des façons d'encourager les employeurs à investir dans les formations sur le lieu de travail est l'introduction de mesures fiscales, comme des crédits d'impôt à l'intention des entreprises qui investissent dans l'apprentissage et la formation, ou l'introduction d'une nouvelle taxe sur la formation dont une partie pourrait servir à financer la participation de salariés à l'éducation des 14-19 ans.

8.6 Le gouvernement britannique a adopté plusieurs stratégies pour résoudre le problème de la hausse du nombre de jeunes qui sont sans emploi et ne suivent ni études ni formation (*not in employment, education or training* ou NEET). La stratégie accorde la priorité à l'augmentation du niveau d'éducation, à la possibilité que des acteurs locaux fournissent des services coordonnés aux jeunes, à l'incitation des entreprises pour qu'elles embauchent des jeunes grâce à des stages et des expériences de travail, et la mise en œuvre d'un nouveau contrat jeunes.

Ce dernier, lancé en avril 2012, a pour but de fournir un financement aux services de l'emploi. Disponible pendant trois ans, il offre de nouvelles possibilités aux jeunes en termes d'emploi, d'éducation et de formation.

8.7 Les syndicats d'enseignants du Royaume-Uni apprécient ces initiatives, mais pensent qu'il y a encore beaucoup à faire pour veiller à ce que le chômage des jeunes reste l'une des principales priorités nationales. Nous prions donc instamment la Commission européenne de recommander aux autorités britanniques qu'elles augmentent les dépenses publiques pour créer des emplois, fournir aux jeunes achevant des stages des garanties de trouver un emploi et qu'elles fassent participer les entreprises pour qu'elles offrent des stages et des emplois aux jeunes, assortis de contrats et de rémunérations acceptables, au moins équivalentes au salaire minimum. Le gouvernement doit chercher à créer des mesures d'incitation pour les employeurs pour qu'ils investissent dans la formation des jeunes, en s'inspirant de l'exemple de ces entreprises qui travaillent déjà de façon positive avec des écoles et des collèges, avec des jeunes, des syndicalistes dans le secteur de l'emploi et avec le gouvernement.

8.8 Il existe de nombreux problèmes dans le secteur de l'enseignement supérieur, dont l'augmentation des frais d'admission et des services d'information sur les emplois, de

conseil et d'orientation qui manquent d'indépendance et font de l'enseignement supérieur un marché, participant ainsi à l'exclusion sociale.

8.9 Du reste, le modèle de bien-être exige des bénéficiaires des prestations qu'ils travaillent sans être payés et on assiste à une hausse du nombre de stages non rémunérés. Nous sommes du même avis que la Commission européenne, à savoir qu'il faudrait créer davantage de possibilités de stage. Les syndicats d'enseignants plaident en faveur d'une augmentation de l'offre de stages, des stages rémunérés au moins à hauteur du salaire minimum, qui mènent à un emploi garanti à sa fin, qui soient de qualité et effectués sur le lieu de travail. Il faudrait imposer des quotas minimums de stages qu'effectueraient des jeunes correctement qualifiés lors de tous travaux publics, commissionnés et effectués grâce à des fonds publics.

8.10 L'expérience internationale montre que l'éducation et la formation pendant toute une vie doivent aller plus loin que l'apprentissage lié à un emploi. Elles doivent aussi répondre au besoin d'un apprentissage lié au contexte culturel, politique, social et communautaire et à l'épanouissement personnel. Tous les programmes devraient intégrer des connaissances, des compétences et le développement des qualités individuelles des jeunes, et les gouvernements devraient tenir compte de cette évolution. Il est donc vrai que des connaissances de base en matière d'écriture et de lecture, de calculs, de technologies de l'information et des communications, de sciences et de compétences plus étendues doivent être intégrées à tous les programmes pour les 14-19 ans. Ces compétences générales permettent d'établir une base sur laquelle peuvent venir se développer des compétences professionnelles précises. Tous les jeunes devraient en effet pouvoir développer des compétences qui seront bénéfiques à leur vie d'adulte. Tous les jeunes ont aussi besoin de compétences plus étendues qui leur permettent de jouer un rôle à part entière dans la société, en dehors du monde du travail. Ces compétences sont importantes pour tous les apprenants. Trop souvent, les programmes et les systèmes de qualification ne parviennent pas à suffisamment relier certaines de ces compétences pour certaines personnes.